



## Conseil d'administration

319<sup>e</sup> session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/INS/12

Section institutionnelle

INS

Date: 18 octobre 2013

Original: anglais et français

### DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin

75<sup>e</sup> session du Conseil  
(Turin, 17 et 18 octobre 2013)

### Ouverture de la session

#### A. Déclarations liminaires

1. *Le Directeur général du BIT, M. Ryder*, Président du Conseil, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et invite les représentants du gouvernement de l'Italie, de la Région Piémont, de la ville de Turin et de l'Unione industriale di Torino à présenter des remarques introductives.
2. *Le représentant du gouvernement italien, M. Del Panta*, se réjouit de la présence du Directeur général et y voit le signe de l'intérêt que ce dernier porte au Centre, dont il rappelle l'importance pour le pays hôte en tant qu'institution stratégique et réputée pour sa tradition de bonne gouvernance et de gestion efficiente. Réitérant le soutien des autorités italiennes au Centre, il évoque les priorités que son gouvernement a fixées pour sa prochaine présidence du Conseil de l'Union européenne, notamment en matière de migration de main-d'œuvre, et y voit de grandes possibilités de synergies et de nombreuses idées de collaboration avec le Centre.
3. *Le maire de Turin, M. Fassino*, évoque l'évolution de Turin et de son image depuis une vingtaine d'années. Moteur de l'industrialisation de l'Italie, Turin est devenue un important pôle universitaire et un centre d'excellence en matière de technologie et de recherche. Le campus des Nations Unies est un atout pour la ville, et le Centre en est le pilier.
4. *La représentante de la Région Piémont, M<sup>me</sup> Marcon*, réitère le soutien de la Région au Centre, qui s'est matérialisé ces dernières années par une participation financière à la rénovation de l'actuel centre de conférences et par le développement d'actions conjointes, notamment dans le cadre de la Turin School of Development, et souhaite que cette collaboration se poursuivra pour de nombreuses années encore.

5. *Le représentant de l'Unione industriale di Torino, M. Rosi*, revient sur les activités menées conjointement entre le Centre et les entreprises turinoises et exprime une fois de plus son souhait d'une collaboration renforcée entre le Centre et le secteur privé local.
6. *Le Président* remercie les orateurs du soutien que leurs institutions apportent au Centre.
7. S'agissant de la première fois qu'il préside le Conseil, le Président tient à partager avec les membres sa vision du Centre et à évoquer les principaux défis que celui-ci est appelé à relever dans le contexte du programme de réforme que l'OIT a adopté en réponse à la crise économique et financière, à savoir le changement démographique, la durabilité environnementale, l'explosion technologique, l'aggravation de la pauvreté et des inégalités et les conséquences pour la justice sociale.
8. Le Président souligne que le Centre fait partie intégrante des capacités institutionnelles de l'OIT et qu'à ce titre ses activités de formation et d'apprentissage doivent appuyer les priorités des mandants et y répondre. Le Centre constitue également une précieuse ressource pour le personnel du BIT, comme le rappelle le programme et budget de l'OIT pour la période 2014-15. Il a d'ailleurs été décidé d'organiser la première retraite de l'équipe globale de direction à Turin en janvier 2014.
9. Conscient des problèmes rencontrés par le Centre, mais aussi confiant dans sa capacité à les surmonter, comme il l'a prouvé en près de 50 ans d'existence, le Président estime que le succès et l'avenir du Centre sont inextricablement liés à la qualité et à la pertinence de ses activités pour les mandants de l'OIT et les autres partenaires.
10. Le Président résume les vœux qu'il forme pour le Centre dans les années à venir. Selon lui, le Centre devrait être:
  - créatif, innovant et prêt à repousser les frontières de la connaissance;
  - tourné vers l'extérieur et solidaire avec les mandants de l'OIT à tous les niveaux, et plus généralement avec les milieux universitaires et les acteurs du développement;
  - un acteur de premier plan dans le domaine des méthodes et technologies d'apprentissage;
  - une organisation en réseau s'appuyant sur des partenariats nationaux et régionaux avec des institutions qui partagent les valeurs et les objectifs de l'OIT.
11. Enfin, le Président présente M. Hougbo, Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et les partenariats, dans le portefeuille duquel le Centre de Turin a été intégré, et qui le remplacera à la présidence du Conseil pour la matinée du vendredi. Il souhaite la bienvenue au nouveau directeur de la formation, M. Klemmer, et plein succès dans ses nouvelles fonctions.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

12. *Le Président* propose, après consultation du bureau, que les points 1 et 2 de l'ordre du jour soient examinés conjointement.
13. *Le Conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été distribué*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Document CC 75.

## I. Rapport annuel d'exécution pour 2012

(Première question à l'ordre du jour)

## II. Rapport intérimaire d'exécution pour 2013

(Deuxième question à l'ordre du jour)

14. *La directrice, M<sup>me</sup> O'Donovan*, présente les trois documents <sup>2</sup>. Elle fait observer que 2012 a été une année particulièrement difficile, avec une réduction substantielle des recettes (18 pour cent), une baisse du nombre de participants et une diminution du volume total des activités de formation. Elle félicite le personnel pour ses bonnes performances globales dans ce contexte. Elle indique que les mesures prises pour réduire les dépenses non afférentes au personnel ont permis de dégager un excédent budgétaire en 2012. Par ailleurs, elle relève que, en dépit d'une réduction de la contribution volontaire de l'Italie, le Centre a reçu du gouvernement italien d'importantes contributions financières pour certains projets. De plus, le Centre a trouvé en 2012 de nouveaux donateurs et partenaires.
15. Le rapport intérimaire d'exécution pour 2013 et les statistiques mises à jour présentées dans son addendum font état d'une augmentation de 6 pour cent des recettes et de 16 pour cent des activités, ce qui constitue un « tournant » par rapport à la baisse enregistrée en 2012. Le Centre s'alignera davantage sur le processus de réforme de l'OIT et suivra de près la mise en place des domaines de première importance et le réexamen des opérations extérieures et de la coopération technique. L'oratrice souligne la mise en œuvre du nouveau système de sécurité conforme aux normes des Nations Unies et des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le lancement d'un projet de logiciel d'information d'entreprise et la rénovation du pavillon Europe, qui vient de commencer.
16. L'oratrice conclut en faisant observer que le Centre va de l'avant, qu'il lance de nouveaux projets d'envergure et qu'il regagne une partie du terrain perdu l'an dernier. En 2013, le nombre de participants et le volume des activités de formation ont été comparables aux niveaux atteints en 2010, voire supérieurs. Le Centre se trouve en 2013 dans une situation beaucoup plus stable que l'année précédente et les perspectives pour l'année à venir sont prometteuses.
17. *Le vice-président travailleur, M. Ntshalintshali*, souhaite la bienvenue à M. Ryder, le Directeur général du BIT, en sa qualité de Président du Conseil, et se dit persuadé que d'importantes avancées seront enregistrées sous sa direction. Par ailleurs, il remercie le gouvernement italien, notamment pour sa décision de verser de nouveau une contribution volontaire, qui atteste de sa volonté de continuer à soutenir le Centre, même en ces temps de grandes difficultés budgétaires, et il remercie également la Région du Piémont ainsi que le maire de Turin pour leur soutien.
18. L'orateur note que les deux rapports montrent que le Centre, dans la poursuite de ses objectifs, est confronté à de nombreuses faiblesses structurelles. Il relève une tendance à abandonner progressivement la formation des mandants de l'OIT aux thèmes clés de l'Organisation au profit d'évaluations quantitatives laissant de côté des aspects qualitatifs comme la participation des travailleurs et des employeurs à des cours qui ne sont pas gérés par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP), le niveau général de participation des acteurs tripartites et la prise en compte des normes internationales du travail dans les activités de formation. Il

<sup>2</sup> Documents CC 75/1; CC 75/2 et CC 75/2/Add.

note par ailleurs que le rapport ne traite plus des normes internationales du travail, du tripartisme ou de certaines questions relatives au personnel.

- 19.** L'orateur considère que les activités du Centre devraient s'inspirer davantage de l'approche globale de l'OIT axée sur les droits fondamentaux au travail, le tripartisme, la justice sociale et le travail décent. Le renforcement des capacités institutionnelles des mandants de l'OIT est essentiel pour le succès de la réforme de l'Organisation. Toutefois, ce renforcement ne doit pas être une retombée accessoire mais reposer sur une stratégie commune au Centre et à l'OIT. Le nouveau cadre stratégique de l'Organisation devrait comporter un résultat à l'échelle du bureau sur le «renforcement des capacités des mandants en ce qui concerne l'Agenda du travail décent», être assorti d'indicateurs appropriés et de ressources suffisantes pour la formation. Une approche beaucoup plus ambitieuse s'impose pour renforcer le mandat général du Centre (former les mandants de l'OIT), qui contribue à la stratégie de l'OIT, ainsi que le tripartisme. En outre, le groupe des travailleurs se soucie de la diversification des ressources, lesquelles bénéficient principalement à des activités qui ne relèvent pas de l'OIT et à des participants qui ne sont pas des mandants de l'Organisation, alors que l'objectif est un rapport de 80/20 au profit des activités relevant de l'OIT. Une stratégie à deux niveaux risquerait de dénaturer progressivement le mandat du Centre.
- 20.** Plus précisément, l'orateur indique que, si certains objectifs n'ont pas été atteints, ce n'est pas dû seulement à l'interruption de projets destinés à des employeurs et travailleurs espagnols ou à la réduction de la contribution volontaire non affectée. Certaines activités liées à la mission fondamentale de l'OIT, telles que les normes internationales du travail, les droits au travail ou l'égalité entre hommes et femmes, ont connu une baisse du nombre de participants, alors que ce nombre augmentait pour d'autres programmes tels que la formation à distance et la technologie d'apprentissage (DELTA) ou le développement durable et la gouvernance. Le nombre de travailleurs participant à des activités qui ne sont pas gérées par ACTRAV a également tendance à baisser. La stratégie de diversification des ressources et de sensibilisation ne contribue pas suffisamment au mandat fondamental de l'OIT ou aux activités pour les travailleurs. L'intervenant se dit préoccupé par le déclin apparent de la collaboration directe avec les départements de l'OIT et demande des explications sur des données contradictoires faisant état d'un renforcement de la coopération avec l'OIT, notamment dans des domaines qui ne sont pas liés à la formation. A cet égard, les travaux concernant les domaines de première importance constituent une étape positive et montrent que le Centre s'est rapidement intéressé à ce domaine. Les nouvelles cibles en matière de participation des travailleurs ont été fixées à des niveaux plus réalistes, mais ces derniers dénotent une réduction des ambitions en matière de renforcement des capacités des travailleurs. En particulier, ces derniers n'ont guère bénéficié des académies et de l'Ecole du développement de Turin.
- 21.** L'orateur se félicite des mesures complémentaires prises pour accroître le soutien au programme pour les travailleurs et au programme pour les employeurs et qui doivent être expérimentées en 2014. Mais ces mesures internes ne suffiront pas à financer le renforcement des capacités des mandants. Ces déficiences structurelles devraient être traitées avec le Département des partenariats et de la coopération pour le développement (PARDEV) dans le contexte du nouveau cadre du Centre. L'intervenant se félicite de l'amélioration de la gestion du campus et des systèmes informatiques ainsi que de l'écologisation des installations. En outre, il mentionne les résultats positifs obtenus dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes et de l'intégration du principe de l'égalité en général, en soulignant en particulier le grand nombre de femmes qui ont participé en 2012 au programme pour les travailleurs. Toutefois, il faut encore accroître le nombre de participantes venant des pays arabes. L'orateur se dit préoccupé par le fait que l'évaluation des académies a été ajournée à 2014 et rappelle qu'une telle évaluation doit couvrir des aspects qualitatifs tels que la prise en compte des normes internationales du travail, du

tripartisme et de la participation tripartite. Il conclut en proposant que le Conseil tienne une deuxième session qui coïnciderait avec la session de mars du Conseil d'administration afin de réduire le délai actuel de dix mois qui sépare la publication des états financiers et du rapport du Commissaire aux comptes de leur examen par le Conseil.

22. *Le vice-président employeur, M. De Meester*, remercie le Directeur général pour sa présence à la réunion du Conseil, dans laquelle il voit le signe de l'intérêt de l'OIT pour le fonctionnement et l'avenir du Centre et pour le rôle important qu'il joue dans le domaine du renforcement des capacités. Il salue également la présence de M. Hougbo. Il félicite le Centre pour ses bons résultats de 2012 et 2013, malgré un environnement difficile, résultats qu'il attribue à la bonne gestion du Centre, aux généreux compléments de financement apportés par l'OIT, aux progrès réalisés en matière de mobilisation de ressources et à la reprise du financement volontaire par le gouvernement italien. Il prend acte des nouvelles mesures prises pour soutenir les programmes destinés aux partenaires sociaux. Son groupe voit d'un bon œil les progrès réalisés en matière de réduction des frais généraux, mais il émet des réserves sur la reformulation d'un indicateur qui est considéré comme crucial pour la survie du Centre à long terme.
23. L'orateur note que, dans l'exécution de ses tâches principales, le Centre a tendance à attribuer une plus grande place aux domaines de première importance, à s'ouvrir davantage au système des Nations Unies, à donner plus d'importance à la formation du personnel du BIT et à renforcer la recherche et l'Ecole du développement de Turin. Il fait valoir que le Centre a pour rôle principal de renforcer les capacités de ses mandants en général et – pour le groupe des employeurs en particulier – celles des organisations d'employeurs et celles des entreprises sur le plan de leur responsabilité sociale, un domaine où le rôle des employeurs est insuffisamment reconnu. Le rôle et l'orientation du Centre, ainsi que le réexamen de la coopération technique et des opérations extérieures ainsi que d'autres volets de la réforme du BIT, devraient être pris en compte pour mieux définir la mission après l'adoption du nouveau cadre administratif et opérationnel.
24. L'orateur prend acte des avancées notables qui se sont produites en 2013, comme l'augmentation du nombre d'activités et de participants, l'investissement dans l'innovation et la mobilisation de ressources et la mise en place d'un plan stratégique clairement structuré. Une question qui préoccupe particulièrement son groupe est de savoir quelles conséquences la révision de l'indicateur relatif aux frais généraux aura sur la cible ambitieuse qui avait été initialement fixée. L'orateur rappelle que le Centre doit continuer d'appliquer des méthodes de mesure éprouvées. Il se félicite de la mise en œuvre des recommandations des auditeurs. Il remercie le gouvernement italien pour son allocation fixe et sa décision de reprendre sa contribution volontaire; il remercie également l'OIT et d'autres soutiens du Centre. Toutefois, de plus amples efforts seront nécessaires en 2014 si l'on veut retrouver les niveaux antérieurs à 2010. Il convient de dresser à cet égard un plan détaillé pour la mobilisation de ressources. En ce qui concerne le processus de réforme, le groupe des employeurs est satisfait des réalisations actuelles et de la modification des procédures de fonctionnement.
25. L'orateur pose plusieurs questions précises concernant les résultats et les indicateurs, notamment sur les participants envoyés par des institutions ne relevant pas de mandants de l'OIT, la nécessité de fixer une cible pour le pourcentage de participants relevant des mandants, les résultats des évaluations ex post, l'utilité de l'indicateur 1.5 (pourcentage d'activités de formation du Centre conçues et réalisées en collaboration avec le BIT), le pourcentage de programmes de formation du personnel du BIT, le nombre d'étudiants à l'Ecole du développement de Turin et un indicateur sur les jours de formation.

26. *La vice-présidente gouvernementale, M<sup>me</sup> Coent*, se réjouit de la présence du Directeur général et remercie les autorités italiennes pour leur soutien au Centre. Elle appelle de ses vœux une intensification des synergies entre le Centre et le siège, et notamment avec le futur Département de la recherche du BIT. Elle salue les efforts de gestion déployés par la direction du Centre, qui ont permis d'atteindre ces résultats positifs et, en particulier, de réaliser dans un contexte économiquement difficile un excédent d'exploitation de près de 1 million d'euros en 2012.
27. M<sup>me</sup> Coent se félicite de l'attention apportée à l'équilibre hommes-femmes dans les deux documents et de la participation du Centre au processus de réforme de l'OIT et demande s'il serait possible d'obtenir de plus amples informations sur la nature des contributions apportées par le Centre aux groupes de travail sur les politiques et sur la réforme de la gestion. L'oratrice note également avec intérêt les perspectives d'avenir offertes par la Turin School of Development, dont elle apprécie la diversification linguistique.
28. En ce qui concerne les priorités mentionnées dans les documents, la vice-présidente gouvernementale salue les efforts visant à trouver de nouvelles sources de financement et la collaboration avec des instituts de formation nationaux. L'oratrice insiste sur la question des appels d'offres. Le Centre doit maintenir une expertise dans ce domaine parce que l'obtention de marchés dans ce cadre constitue une reconnaissance des capacités du Centre à se mouvoir dans un environnement concurrentiel. L'oratrice estime également que le Centre devrait s'intéresser aux raisons pour lesquelles les questionnaires d'évaluation ex post recueillent un taux de réponse aussi faible.
29. Abordant les chiffres intermédiaires pour 2013, l'oratrice félicite la direction pour ces résultats prometteurs, mais se dit préoccupée par la diminution du nombre d'activités sur le terrain et à distance et espère que cela ne traduit pas une volonté de recentralisation à Turin.
30. *Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran* note que les rapports contiennent des comparaisons statistiques utiles. Le rapport de 2012 mérite une attention particulière car il s'agit du premier du genre qui soit présenté dans le cadre du plan stratégique pour 2012-2015. L'orateur note que des ajustements pourraient être nécessaires, notamment en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données, qui sont importantes pour évaluer l'amélioration des compétences professionnelles et des performances des participants; les évaluations ex post ont un rôle crucial à jouer à cet égard. Il encourage le Centre à renforcer encore la méthodologie d'évaluation et le champ des enquêtes afin d'améliorer les informations fournies dans ce domaine. Le Centre devrait s'employer à améliorer le taux de réponse. L'orateur relève également que la région Asie-Pacifique ne bénéficie pas à due proportion des activités du Centre et que la représentation géographique par région doit être encore améliorée. En ce qui concerne le plan d'action pour l'égalité entre hommes et femmes pour 2012-2015, il remercie le Centre d'avoir, en 2012, porté à 41,4 pour cent la proportion de femmes dans les participants. Pour ce qui est de l'élaboration de nouveaux produits de formation et de la diversification des moyens de formation, il encourage le Centre à renforcer encore les académies et à élargir ses activités, notamment dans le domaine du programme pilote de doctorat.
31. *Le représentant du gouvernement de l'Italie* signale l'intérêt de son gouvernement pour les deux rapports. Il souhaite faire trois remarques, concernant respectivement l'efficacité, la réduction des coûts et la collecte de fonds. Il constate avec satisfaction que la diminution des ressources du Centre ne s'est pas accompagnée d'une réduction correspondante de ses activités de formation et se félicite que le nouveau contrat de services ait permis de réduire les dépenses non afférentes au personnel. Il note également que le Centre a réussi à mobiliser de nouvelles ressources, notamment des fonds privés, et à développer de nouvelles activités. L'intervenant souligne le dévouement des membres du personnel et de

la direction, qui, de concert, ont fait le nécessaire pour s'adapter à l'évolution de la situation, obtenir des résultats financiers satisfaisants et se conformer pleinement aux obligations découlant de la mise en œuvre des normes IPSAS; le fait qu'ils y soient parvenus malgré les difficultés auxquelles doivent faire face les pays donateurs, Italie comprise, et en dépit de la réduction des recettes provenant des activités de formation subie au plus fort de la crise, témoigne selon lui de la qualité de la gestion du Centre. Il invite ce dernier à poursuivre cet examen ciblé des dépenses, à réaliser de nouvelles économies – en maintenant la qualité de ses services – et à diversifier ses sources de financement et son public. En ce qui concerne la collecte de fonds, l'orateur constate avec plaisir que le Centre peut parfaitement rivaliser avec d'autres acteurs dans le domaine de la formation et développer de nouvelles activités en s'appuyant sur la collecte de fonds. Il assure le Centre du soutien sans faille de son gouvernement et encourage la direction à poursuivre les efforts déployés pour le renforcer et le doter de tous les moyens nécessaires pour qu'il soit encore mieux à même de servir les mandants.

32. *La directrice* fait observer que le rapport de 2012 est le premier rapport d'exécution présenté au Conseil par le Centre. Il y a encore lieu d'effectuer des ajustements et d'apporter des améliorations, et les nombreuses et utiles suggestions formulées au cours du débat en vue d'améliorer les rapports ont été dûment notées. Compte tenu des difficultés rencontrées en 2012, l'intervenante apprécie que le Conseil ait reconnu la valeur des efforts qui ont été déployés et se félicite que ces efforts aient porté leurs fruits en 2013.
33. La directrice précise ensuite certains points, et répond notamment à la question du vice-président travailleur concernant la distinction entre indicateurs quantitatifs et indicateurs qualitatifs. Elle précise qu'un débat est en cours sur ce qui peut être mesuré et ce qui ne peut pas l'être, ainsi que sur les résultats qui peuvent être considérés comme directement imputables aux activités de formation du Centre. Il est difficile de recueillir des données qualitatives sur l'incidence d'une formation, et l'oratrice admet que le rapport porte essentiellement sur des aspects quantitatifs. Les évaluations rétrospectives étaient destinées à mesurer l'impact des formations sur les participants, et les indicateurs utilisés à cet effet devaient permettre de mesurer l'usage qui a été fait de ces formations, tant par les participants que par les institutions dont ils relèvent. La directrice reconnaît que la méthodologie n'est pas parfaite et que certains obstacles devront être surmontés tant pour assurer le suivi que pour augmenter le taux de réponses. Elle déclare que les observations formulées par les membres du Conseil à propos de ces indicateurs seront dûment prises en considération.
34. En ce qui concerne la participation des mandants aux activités de formation en 2012, l'intervenante note que les programmes des travailleurs et des employeurs ont été particulièrement touchés par la diminution des ressources et par la non-reconduction d'un important projet. Les chiffres de 2012 sont également décevants à cet égard, raison pour laquelle l'oratrice a proposé quelques ajustements internes pour soutenir ces programmes en 2014. Elle fait observer que les chiffres estimatifs de 2013 sont cohérents, compte tenu de la situation actuelle. Les mandants représentent normalement 30 pour cent environ des participants, y compris pendant les années où le Centre a beaucoup plus de ressources à affecter à la formation des mandants. Il est donc inexact d'affirmer que celle-ci est progressivement délaissée depuis quelques années; pour autant, la directrice admet que ce chiffre de 30 pour cent n'est guère satisfaisant et que le taux de participation des mandants devrait être plus élevé. Elle souligne l'intérêt de la proposition du groupe des employeurs à propos de l'introduction d'un indicateur qui permettrait à l'avenir de mesurer la proportion de mandants tripartites sur l'ensemble des participants.
35. Evoquant ensuite les observations relatives à la réforme en cours et aux domaines de première importance, elle note que le processus qui a été engagé s'inscrit dans le long terme. Le Directeur général et le Directeur général adjoint se sont tous deux rendus au

Centre pour expliquer et promouvoir le processus de réforme. Le Centre a participé aux premières phases de la transition, à l'élaboration du programme d'action relatif à la gestion et à la réforme ainsi qu'à la définition des domaines de première importance. Il importe cependant de ne pas oublier que le Centre n'a pas de pouvoir décisionnel dans ces domaines et qu'il doit suivre attentivement l'évolution de la situation au BIT, notamment les débats relatifs au prochain cadre stratégique de l'Organisation, et contribuer au processus de réforme par les voies appropriées.

36. En ce qui concerne l'indicateur relatif aux activités menées en collaboration avec le BIT, le Centre devrait pouvoir atteindre l'objectif fixé pour 2013, qui est de 50 pour cent. L'augmentation en 2013 du volume d'activités mises en œuvre avec d'autres partenaires a eu une incidence sur le nombre d'activités menées en collaboration avec les départements du BIT. Cet indicateur est très important dans la mesure où il permet d'évaluer le niveau de collaboration et de coopération atteint par le Centre et le Bureau.
37. En ce qui concerne les académies, le Centre a réduit leur nombre en 2012 afin de pouvoir affecter davantage de ressources au financement de ses activités de formation de base. Un nombre important d'académies ont toutefois été organisées en 2012. Certaines d'entre elles n'ont lieu que tous les deux ans, mais chaque fois le nécessaire est fait pour accroître le taux de participation. L'évaluation des académies n'a pas été reportée: en 2012, le Centre a terminé la première étape de l'évaluation des trois académies sélectionnées. Des rapports d'évaluation internes ont été établis en 2013 et l'Unité d'évaluation du BIT procède actuellement à une méta-évaluation. Ses conclusions seront consignées dans un rapport qui sera présenté au Conseil lors de sa session de 2014, conformément au calendrier convenu.
38. *Une membre du groupe des travailleurs, M<sup>me</sup> Del Rio*, déclare que l'évaluation ne doit pas porter exclusivement sur le nombre d'activités effectuées. Les activités du Centre devraient être rattachées plus étroitement aux priorités de l'OIT et pleinement intégrées à la planification stratégique de l'Organisation ainsi qu'aux domaines de première importance. De nombreuses activités de formation, comme les académies et les programmes de maîtrise, sont menées sans que les travailleurs et les employeurs y soient associés, ce qui ne laisse pas d'être préoccupant. Par ailleurs, la stratégie du Centre en matière de collecte de fonds doit être reliée aux priorités de l'OIT et gérée en collaboration avec le siège et l'équipe globale de direction. L'intervenante est préoccupée par ce qui a été dit à propos de l'ouverture du Centre au marché, eu égard notamment aux dons des acteurs privés et aux activités qui ne relèvent pas du mandat de l'OIT.
39. *Le Président* remercie tous les intervenants pour leurs observations.
40. *Le Conseil prend note des documents et demande à la directrice de tenir compte des observations et des orientations formulées au cours du débat.*

### III. Evolution du rôle du Centre et agenda de réforme de l'OIT (Troisième question à l'ordre du jour)

41. *La directrice du Centre* présente le document <sup>3</sup>. Elle explique qu'il a été élaboré en réponse à une demande faite, à la 74<sup>e</sup> session (novembre 2012), par le Conseil qui souhaitait examiner les principaux éléments du programme de réforme de l'OIT et en débattre. Soulignant les principaux axes du document, elle indique que celui-ci met en évidence l'occasion stratégique que le programme de réforme de l'OIT offre au Centre et donne une

<sup>3</sup> Document CC 75/3.



vue d'ensemble des atouts que ce dernier pourra exploiter à l'avenir. Le document présente les activités du Centre sous quatre rubriques: développement des capacités des mandants de l'OIT; partage et diffusion des connaissances sur les normes internationales du travail et les politiques et stratégies de l'OIT; développement du personnel du BIT; et extension de la portée du Centre et interface avec le système des Nations Unies et avec les autres partenaires du développement. En ce qui concerne l'efficacité et l'efficacé, il est proposé que le Centre conserve un cadre axé sur les résultats et continue de suivre le cycle de planification stratégique de l'OIT. Cela soulève la question de savoir si le Centre devrait adopter un cycle budgétaire biennal, aligné sur celui de l'OIT. Le document souligne que l'Organisation pourrait utiliser plus souvent les installations de production multimédia du Centre et mentionne la possibilité d'améliorer l'infrastructure informatique et l'échange d'information entre l'OIT et le Centre. Enfin, il présente un certain nombre de questions à examiner: la présence de l'OIT sur le campus de Turin devrait-elle être renforcée et de quelle manière? Le Centre devrait-il envisager de changer de nom pour mieux rendre compte de son objet et son orientation? Son Statut devrait-il être révisé, comme l'exigerait la modification de son cycle budgétaire ou de son nom?

42. *Le vice-président travailleur* dit que, en raison des répercussions sur le Centre du processus de réforme général de l'OIT, il devrait être aussi débattu du rôle du Centre au sein du Conseil d'administration du BIT, en particulier dans le contexte de l'élaboration du nouveau cadre stratégique. La discussion devrait porter sur la fonction assurée par la formation et l'apprentissage dans le cadre de la stratégie de l'OIT en matière de renforcement des capacités. Si le document fournit un bon aperçu des activités du Centre, la fonction la plus importante et la grande priorité de celui-ci sont et devraient rester le développement des capacités des mandants de l'OIT aux fins de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. L'intervenant souligne que, comme il est indiqué dans le document, le tripartisme constitue l'une des forces du Centre mais que, dans les faits, la participation tripartite est en recul. En outre, il faut promouvoir plus vigoureusement le tripartisme et les normes internationales du travail en tant que thèmes transversaux de toutes les activités du Centre. Le document devrait examiner quelle stratégie en matière de ressources le Centre et l'OIT doivent mettre au point pour surmonter les difficultés posées par la planification et l'imprévisibilité des ressources, pour établir des propositions visant à répondre aux exigences et aux priorités des mandants de l'OIT et pour renforcer la participation de ces derniers.
43. Concernant le programme de réforme de l'OIT, l'orateur se félicite de l'engagement du Centre en faveur des domaines de première importance mais appelle l'attention sur le fait qu'il faudra tenir compte des différents domaines déjà couverts par l'Agenda du travail décent. En ce qui concerne les paragraphes consacrés à «l'efficacité et à l'efficacé» et aux «autres questions», le groupe des travailleurs considère qu'un cycle budgétaire de deux ans est une option valable et qu'il serait judicieux de déplacer la session du Conseil au mois de mars. En revanche, la modification du Statut ne devrait être envisagée qu'à l'issue de la discussion sur le programme de réforme de l'OIT. Il devrait être clairement établi dans le document que la participation transparente et ouverte du personnel et des représentants du Syndicat du personnel joue un rôle fondamental dans le processus de réforme.
44. *Le vice-président employeur* indique que le document peut être considéré comme une activité en cours qui sera alimentée par les consultations menées en interne au Centre et avec les parties prenantes, et par l'analyse des résultats de l'examen des activités menées sur le terrain et des programmes de coopération technique, lorsqu'ils seront disponibles. Le document contient de nombreux éléments intéressants, mais il devrait fournir plus de renseignements sur les moyens d'atteindre les objectifs. L'orateur approuve l'analyse concernant le modèle de fonctionnement du Centre qui favorise une approche entrepreneuriale, l'image qui y est donnée du Centre, espace de réflexion et

d'expérimentation pour les mandants de l'OIT, ainsi que la proposition consistant à développer davantage la formation dispensée sur les statistiques du travail par le Centre, en collaboration avec le Département de la statistique du BIT. En revanche, l'intervenant s'attendait notamment à une réflexion approfondie sur la complémentarité du Centre avec l'OIT, à un examen des futures méthodes d'apprentissage, à une analyse de la relation entre le Centre et les bureaux régionaux de l'Organisation, ainsi qu'à une discussion supplémentaire sur le rôle du Centre dans la collecte de connaissances. Il appelle à une nouvelle confirmation du rôle principal du Centre dans le développement des capacités des mandants et note qu'il faut mettre au point une stratégie pour assurer la viabilité financière de l'institution.

45. *La vice-présidente gouvernementale* demande des éclaircissements et précisions sur quelques points du rapport. Tout d'abord, elle s'enquiert des méthodes qui seront utilisées pour l'action du Centre dans le cadre du programme et budget 2014-15 de l'OIT. Elle estime que le paragraphe 32 devrait être formulé à l'indicatif et non au conditionnel. Elle évoque la question des statistiques, un élément essentiel pour l'action future de l'OIT. Elle estime que la possibilité de définir des indicateurs basés sur des statistiques est un facteur déterminant pour la décision de retenir ou non un indicateur quel qu'il soit, faisant le lien notamment avec le débat sur la détermination d'objectifs corrélés à des indicateurs dans les discussions sur l'agenda du développement pour l'après-2015. L'oratrice propose que le Centre accueille en ses murs des rencontres entre statisticiens.
46. *La vice-présidente gouvernementale* demande de plus amples informations sur les services offerts par l'unité de conception et de production multimédia du Centre. Elle aborde l'intéressante proposition de renforcer la présence de l'OIT sur le campus, par exemple en y localisant un grand projet de coopération technique. Elle appuie cette proposition, mais se demande quelles pourraient être les conséquences juridiques. Enfin, en ce qui concerne un éventuel changement du nom du Centre, l'oratrice indique que son groupe est prêt à en discuter sur la base des propositions de la direction.
47. *La représentante du gouvernement de l'Italie* dit que, si le programme de réforme de l'OIT ouvre des perspectives importantes pour le Centre, l'inverse est également vrai puisque le Centre est devenu une composante précieuse de l'Organisation. L'oratrice attache une valeur particulière à la coopération entre le Centre et PARDEV, et note par ailleurs qu'un accord entre le Centre et le Département de la recherche est une bonne idée: une coopération renforcée entre le Centre et la structure de connaissances de l'OIT enrichira les capacités et le rayonnement de l'Organisation. De plus, l'intervenante approuve l'attention portée par le Centre au développement du personnel du BIT, la recherche de moyens d'accroître la mobilité du personnel entre le Centre et le BIT et l'idée d'établir un projet de coopération technique de l'OIT sur le campus de Turin.
48. *Le représentant du gouvernement du Niger* fait observer que la modification du nom du Centre ne devrait pas remettre en question la mission première de ce dernier qui est la formation.
49. *Le représentant du gouvernement du Togo* dit que l'apprentissage et la formation constituent le mandat du Centre et souligne que celui-ci risque d'oublier sa mission initiale s'il étend trop ses activités.
50. *La représentante du gouvernement du Brésil* félicite le Centre sur les travaux qu'il a accomplis dans le cadre du programme de réforme de l'OIT et demande un complément d'information sur la proposition visant à établir un projet de coopération technique sur le site du Centre.

51. *Le représentant du gouvernement des Pays-Bas* reconnaît qu'il est très important d'accroître la coopération avec PARDEV, mais souligne par ailleurs que le Centre et l'OIT ont beaucoup à gagner d'une collaboration avec le secteur privé. Il encourage le Centre à étudier de plus près l'idée d'accueillir sur son site un projet de coopération technique de l'OIT, mais note que les coûts et avantages de l'opération devraient être soigneusement examinés.
52. *Le représentant du gouvernement de la Chine* se déclare satisfait des travaux du Centre, notant que les participants chinois sont devenus par la suite ministres au gouvernement. Par ailleurs, il exprime l'espoir que le Centre puisse coopérer avec les centres de formation de son pays dans les domaines du travail et de la sécurité sociale.
53. *Le représentant du gouvernement du Zimbabwe* suggère de réfléchir de manière plus approfondie aux rôles respectifs du Centre et de l'Institut international d'études sociales, afin de veiller à ce que, en dépit des changements actuellement en cours, le Centre conserve un mandat et un domaine d'action qui lui sont propres.
54. *Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran* souligne le rôle important du cadre pédagogique du Centre – l'approche de l'apprentissage de Turin – et encourage celui-ci à continuer de développer ces capacités avec le soutien de son unité spécialisée dans les méthodes et techniques d'apprentissage et de partage des connaissances. Il exprime par ailleurs sa satisfaction au vu de la contribution du Centre au concept d'apprentissage durable, notant son lien important avec le programme de développement pour l'après-2015. Également dans le cadre de ce programme et de l'appel lancé en faveur d'une révolution dans le domaine des données, le Centre devrait renforcer ses activités de formation sur les statistiques du travail en collaboration avec le Département de la statistique du BIT.
55. *Le représentant du gouvernement du Panama* rappelle que son pays a proposé, en 2011, d'accueillir une antenne du Centre dont les activités seraient axées sur les questions maritimes. Le Panama dispose des capacités et des installations pour former des travailleurs dans la région de l'Amérique latine, ce qui abaisserait les frais de voyage. Le gouvernement de l'intervenant est reconnaissant au Centre d'avoir dispensé une formation à de nombreux travailleurs et fonctionnaires et il pourrait mettre à la disposition de celui-ci les installations nécessaires à une structure de formation de formateurs.
56. *La représentante du gouvernement du Ghana* approuve les mesures visant à rapprocher le Centre des régions dans le cadre d'opérations sur le terrain et de partenariats, ce qui permettra de définir les besoins en matière de formation en fonction des priorités des mandats.
57. *Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Rogers*, évoque l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies visant à consolider les entités du Secrétariat de l'ONU qui sont chargées de la formation, de la recherche et du partage de connaissances. Il demande si cette initiative a une influence sur la vision stratégique à long terme du Centre, s'agissant de l'évolution de son rôle.
58. *La directrice du Centre* répète que le document n'a pas pour objet d'établir des conclusions et des décisions au cours de la présente session du Conseil, et qu'il n'est destiné qu'à alimenter un débat constructif et une réflexion fructueuse sur les futures orientations du Centre. En ce qui concerne le pilier 1, elle reconnaît qu'il faudrait étudier de manière approfondie les moyens de renforcer le tripartisme et d'augmenter sa valeur ajoutée pour le Centre. Concernant la recherche et le rôle du Centre dans le domaine des connaissances, concrétisés par le pilier 2, l'oratrice précise que, même si le Centre n'est pas un institut de recherche, il a un rôle important à jouer dans le partage de connaissances

et la diffusion des résultats des travaux de recherche du BIT. De la même façon, le Centre devrait travailler avec le Département de la statistique du BIT, non pas pour des recherches statistiques mais plutôt pour développer la capacité des mandants d'utiliser les données statistiques dans leur analyse des politiques. L'intervenante note le soutien exprimé par le Conseil en faveur de l'établissement d'un projet de coopération technique sur le site du Centre, les éventuelles questions techniques et juridiques étant prises en considération. Sur la question plus générale des partenariats, il faut que le Centre établisse des réseaux et crée des partenariats dans le cadre d'une collaboration étroite avec les pays. En réponse à la question soulevée par le représentant du PNUD, la directrice indique que le Centre a connaissance des discussions en cours sur la consolidation des entités de formation du Secrétariat de l'ONU, mais ne participe pas directement à cette initiative.

59. *Le Président* mentionne deux points fondamentaux soulevés par de nombreux membres du Conseil. Premièrement, il répète que la discussion n'est que le point de départ d'une réflexion générale sur l'évolution du rôle du Centre dans le contexte du processus de réforme de l'OIT, et que le document constitue le fil conducteur du débat. Deuxièmement, l'intervenant convient du fait que l'examen du rôle du Centre est un processus à double sens, et que le Conseil du Centre et le Conseil d'administration du BIT doivent tous deux y réfléchir. Les débats menés sur des questions comme les capacités statistiques et techniques, et le besoin de disposer d'indicateurs et de mesures et cibles quantifiables dans des domaines de travail de l'OIT et dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, rappellent de manière positive que l'orientation future de l'OIT et celle du Centre sont étroitement liées.
60. L'intervenant note que l'identité du Centre en tant qu'organe de l'OIT a manifestement de l'importance pour le Conseil, et il assure les membres qu'aucun doute n'est permis sur le fait que l'objectif du Centre est de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation, en particulier s'agissant du renforcement des capacités des mandants tripartites. Il indique par ailleurs au vice-président travailleur que la question du calendrier des sessions du Conseil sera examinée dans l'enceinte appropriée.
61. *Le Conseil prend note du document et demande à la directrice du Centre de tenir compte des observations et des orientations formulées pendant la discussion.*

#### **IV. Questions financières** (Quatrième question à l'ordre du jour)

##### **Propositions de programme et de budget pour l'exercice 2014**

62. *La directrice* présente le document <sup>4</sup> et souligne que l'année 2014 sera la troisième année de mise en œuvre du Plan stratégique quadriennal. Elle fait observer que le Centre applique toujours la méthode axée sur les résultats introduite en 2011 avec l'adoption du Plan stratégique pour la période 2012-2015. Le Centre arrivant pratiquement à mi-chemin dans la mise en œuvre de ce plan, le moment était venu de faire le point des progrès accomplis. A la lumière des enseignements tirés au cours des deux premières années couvertes par le plan, indicateurs et cibles ont été ajustés, lorsque cela était nécessaire, dans les propositions pour l'exercice 2014.

<sup>4</sup> Document CC 75/4.

63. La collaboration stratégique avec le BIT demeure primordiale pour le Centre. La mobilisation de ressources reste elle aussi une priorité et c'est pourquoi le Centre entend renforcer sa stratégie en la matière de façon constante et cohérente. La collaboration entre le Centre et PARDEV s'inscrit désormais dans un cadre formel permettant à l'un et à l'autre de coordonner leurs activités pour créer un maximum d'opportunités. La direction du Centre est bien décidée à poursuivre ses efforts d'économie et de gain d'efficacité en 2014.
64. Au sujet de certains éléments nouveaux présentés dans les propositions, l'intervenante déclare que le Centre s'est efforcé de repositionner ses activités et de proposer de nouvelles formations et de nouveaux outils en rapport avec les domaines de première importance. Davantage d'activités de perfectionnement seront organisées à l'intention des fonctionnaires du BIT, comme prévu dans le programme et budget de l'OIT pour l'exercice biennal 2014-15. Une série de mesures sera mise en œuvre à l'appui des programmes d'activités destinés aux travailleurs et aux employeurs. Afin de renforcer la cohérence des activités du Centre, un campus électronique centralisé sera mis en place en 2014, de même qu'un cadre de certification harmonisé. De nouvelles activités de communication et de promotion sont prévues, parmi lesquelles on citera les «Foire aux connaissances» liées aux principales activités de l'OIT, un concept qui a déjà rencontré un certain succès à Djedda et Riyad en 2013.
65. En 2014 et pour la toute première fois, le Centre versera une indemnité aux stagiaires pour récompenser leur travail et se conformer à la pratique en vigueur au BIT. Enfin, un outil d'information interne sera introduit et permettra à la direction de consulter en ligne les données concernant les programmes du Centre, et notamment leur rentabilité financière, entre autres indicateurs.
66. En ce qui concerne les hypothèses retenues pour l'élaboration des Propositions de programme et de budget pour l'exercice 2014, on est parti du principe que les synergies avec le BIT continueront de porter leurs fruits dans les domaines de la formation du personnel et de la mobilisation de ressources; que l'examen de la coopération technique et des activités sur le terrain entrepris par le BIT ouvrira de nouvelles perspectives pour le développement des capacités; que des partenariats seront conclus avec d'autres donateurs; que le gouvernement de l'Italie maintiendra sa contribution *ex lege*; et que des économies continueront d'être réalisées grâce aux gains d'efficacité sur les plans administratif et opérationnel.
67. Par ailleurs, une augmentation des traitements de 1,5 pour cent a été inscrite au budget pour tenir compte des décisions de la Commission de la fonction publique internationale; le taux d'inflation retenu s'élève quant à lui à 1,7 pour cent. En conclusion, la directrice présente des propositions concernant l'utilisation de l'excédent budgétaire de l'exercice 2012, qui est de 975 000 euros. Elle propose que cette somme serve à financer des activités de formation, à reconstituer le Fonds d'innovation et à alimenter le Fonds pour l'amélioration du campus au titre du projet de rénovation du pavillon Europe.
68. *Le vice-président travailleur* s'inquiète de l'ajustement proposé pour l'indicateur 1.1 suite à l'abaissement des prévisions concernant la participation des travailleurs et des employeurs aux activités du Centre. Il appelle le Centre et le BIT à élaborer ensemble une stratégie pour mobiliser de nouvelles ressources, qui seront employées notamment aux fins du renforcement des capacités des mandants de l'OIT. S'il salue les efforts déployés en vue de trouver, en interne, le moyen de financer les programmes des activités pour les travailleurs et pour les employeurs, l'intervenant estime qu'il faut avant tout une solution structurelle, l'idée étant que les formations proposées par le Centre figurent toujours en bonne place dans le programme et budget de l'OIT. Il fait observer par ailleurs que ni la diversification de la base de financement ni le développement des relations extérieures ne

garantit en soi la diffusion des valeurs et des principes de l'OIT et il demande la définition d'un indicateur qualitatif permettant de déterminer dans quelle mesure l'Agenda du travail décent et les normes fondamentales du travail sont effectivement pris en compte. Il souligne par ailleurs combien il est important d'apporter un appui plus efficace aux activités de formation, de manière à assurer une répartition plus équilibrée des ressources humaines et à renforcer ainsi les capacités du Centre. A cet égard, il souhaite savoir pourquoi on a jugé nécessaire de reformuler l'indicateur 3.2 sur les coûts liés à la gestion et à l'appui administratif, qui ne sont plus exprimés en proportion du total des frais de personnel mais en pourcentage du total des dépenses.

- 69.** *Le vice-président employeur* se déclare satisfait, dans l'ensemble, à la lecture du document, notamment parce que les cibles fixées sont réalistes et que le tripartisme y reconnu à sa juste place. S'il se félicite de l'harmonisation toujours plus poussée avec le BIT, l'intervenant estime que les domaines de première importance ne doivent pas faire oublier pour autant les 19 résultats de l'OIT, notamment celui lié au renforcement des organisations de travailleurs. Il souhaite par ailleurs savoir pourquoi on a jugé nécessaire de reformuler l'indicateur 3.2 sur les coûts liés à la gestion et à l'appui administratif et par quelles mesures concrètes le Centre entend réduire les frais généraux. Sachant que des gains d'efficacité doivent impérativement être réalisés pour assurer la viabilité du Centre, de telles mesures sont indispensables et doivent être annoncées. Le Centre devrait par ailleurs comparer le niveau de ses frais généraux avec d'autres institutions. L'intervenant note qu'il y a vraisemblablement une incohérence dans les chiffres communiqués. Il propose que le budget soit approuvé en conservant l'ancien indicateur jusqu'à ce que des discussions plus approfondies aient eu lieu. Il juge surprenant que les frais généraux d'exploitation augmentent alors que tous les autres postes de dépenses semblent accuser un recul. L'intervenant demande des explications au sujet des facteurs qui déterminent le niveau de ces frais. Enfin, l'emploi d'une partie de l'excédent budgétaire pour financer des programmes destinés aux partenaires sociaux est une mesure encourageante, mais qui ne saurait être suffisante. A cet égard, le Centre devrait rechercher le moyen de faire croître les dépenses du BIT consacrée au renforcement des capacités, qui est l'un des principaux piliers de la coopération technique.
- 70.** *La vice-présidente gouvernementale* voit dans les propositions de programme et de budget pour l'exercice 2014 un prolongement logique de la discussion sur le troisième point de l'ordre du jour et, à ce titre, regrette que les quatre piliers mentionnés dans le document sur l'évolution du rôle du Centre ne se reflètent pas suffisamment dans les propositions de programme et de budget. Elle demande donc qu'à l'avenir le programme détaille plus clairement les activités dans l'optique de synergies avec l'OIT et que le document proposé au Conseil traduise les nouvelles relations entre le Centre et le siège.
- 71.** L'oratrice souhaiterait comprendre pourquoi les frais liés aux participants sont en hausse alors que le nombre de participants et de jours de formation a baissé. Son groupe appuie la proposition d'utiliser une partie de l'excédent en faveur des activités pour les employeurs et les travailleurs et d'impliquer les partenaires sociaux dans les autres programmes de formation. Elle s'interroge sur les conséquences des nouvelles mesures en matière de contribution aux coûts fixes. Elle insiste également sur l'importance de la diversité linguistique des cours et des matériels didactiques.
- 72.** *Le représentant du gouvernement du Kenya* se déclare favorable aux activités de renforcement des capacités du Centre, au nouveau campus électronique, à l'harmonisation du cadre de certification et à l'utilisation de l'excédent budgétaire pour financer des formations destinées aux organisations de travailleurs et d'employeurs. Alors que les politiques de rigueur appliquées dans un certain nombre de pays ont bien souvent des répercussions sur les institutions du travail, il est important de faire collaborer les acteurs tripartites afin qu'ils puissent améliorer le marché du travail.

73. *La représentante du gouvernement de l'Italie* estime que le Centre doit participer pleinement à l'élaboration du nouveau cadre stratégique de l'OIT puisque sa contribution à la réalisation des résultats de l'Organisation est prise en compte aux fins de la mesure des progrès accomplis à cet égard. Elle se déclare favorable à l'organisation des «Foire aux connaissances», qu'elle voit comme le moyen de nouer des liens étroits avec le futur Département de la recherche du BIT, et souligne que le Centre est un atout pour l'OIT en ce sens qu'il favorise la diffusion des connaissances en rapport avec ses activités. Elle salue les efforts visant à rationaliser les processus administratifs entre le Centre et le Bureau et recommande vivement de poursuivre sur cette voie.
74. *Le représentant du gouvernement de l'Allemagne* déclare avoir pris connaissance avec satisfaction des informations au sujet des frais de personnel et engage vivement le Centre à continuer de communiquer de tels renseignements afin qu'il soit possible de suivre l'évolution de ces dépenses. Dans l'avenir, le programme et le cadre axé sur les résultats devraient être liés plus étroitement au budget. L'intervenant approuve la reformulation de l'indicateur 3.2 mais demande des précisions à propos de ce qui semble être une incohérence dans le calcul du montant total des coûts liés à la gestion et à l'appui administratif pour l'année 2014 tel qu'il apparaît en différents endroits du document. Les parties 1 et 2 devraient être mieux articulées et les données communiquées plus cohérentes, faute de quoi il s'avère difficile de comprendre ce qu'il est proposé d'adopter.
75. *Le représentant du gouvernement des Pays-Bas* voudrait comprendre pourquoi le budget alloué à l'audit interne et aux services juridiques est en forte hausse. Par ailleurs, un certain nombre de cibles et d'indicateurs ont été modifiés, dont il conviendrait de faire mention dans le point pour décision afin que le Conseil puisse approuver de manière formelle les modifications apportées.
76. *Le représentant du gouvernement de la Chine* relève que la proportion de participants issus de la région Asie-Pacifique a diminué; aussi presse-t-il le Centre d'inverser la tendance, eu égard au poids démographique et aux besoins de cette région.
77. *Le représentant du PNUD* évoque la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et souligne qu'il est important de garantir l'égalité des chances entre tous afin que nul ne soit empêché de trouver un travail décent. Les solutions à mettre en œuvre dans cette optique touchent au cœur-même de la mission du Centre.
78. *La directrice* précise que le Conseil est invité à approuver non seulement le budget mais aussi le programme, avec ses cibles et ses indicateurs. L'approbation du document implique l'approbation des modifications proposées concernant les uns et les autres. Elle reconnaît que le programme (partie 1) et le budget (partie 2) pourraient être mieux articulés et que les liens unissant les deux parties devraient être mis plus clairement en évidence dans l'avenir.
79. Il est proposé de modifier l'indicateur 3.2 car celui-ci s'avère inadapté et ne donne pas au Conseil des renseignements exploitables. L'ancien indicateur mesure en effet le coût du personnel administratif et d'appui en pourcentage du coût total du personnel. Or les coûts administratifs ne se résument pas aux frais de personnel; une bonne part des dépenses comptabilisées sous cette rubrique ont trait à l'entretien, à l'informatique ainsi qu'à d'autres domaines qui ne sont pas pris en compte au titre de cet indicateur. De plus, lorsque le Centre accroît ses activités, les frais de personnel augmentent à mesure que de nouveaux effectifs sont recrutés pour assurer le bon déroulement des formations. En pareil cas, même si le Centre ne réduit pas ses dépenses administratives, l'ancien indicateur révélera une diminution et sera ainsi source de méprise.

- 80.** L'indicateur 3.2 a donc été reformulé pour prendre en compte tous les coûts liés à la gestion et à l'appui administratif, y compris les frais de personnel, et les évaluer au regard du total des dépenses. Il sera ainsi possible de mesurer les gains d'efficacité réalisés et de suivre l'évolution de ces coûts. Le nouvel indicateur est conforme à la règle voulant que les frais généraux soient exprimés en pourcentage du total des dépenses et fournit par ailleurs les informations attendues non seulement par le Conseil mais également par les donateurs.
- 81.** S'agissant du nouveau cadre de collaboration avec PARDEV, la directrice explique que le Centre sera désormais convié à toutes les réunions avec les partenaires de développement et qu'il pourra de plus de présenter son programme, soumettre des propositions de projet et communiquer d'autres informations aux partenaires de développement ainsi qu'aux donateurs. En ce qui concerne les trois nouveaux donateurs prévus pour 2014, le Centre n'a encore aucun nom à donner mais des discussions préliminaires sont en cours et il y a tout lieu de croire que la cible fixée pourra être atteinte. En ce qui concerne les services juridiques et l'audit interne, le BIT a demandé au Centre de constituer les provisions correspondantes dans son budget mais ne lui a pas fait payer ces services en 2013. Au sujet de l'indicateur relatif à la satisfaction des participants, la directrice reconnaît que le faible taux de réponse aux questionnaires d'évaluation ne permet pas de recueillir des données suffisamment fiables; le problème doit être examiné sous l'angle de la méthodologie et du suivi. Enfin, en réponse à la demande formulée par le représentant du gouvernement de la Chine, elle indique que le Centre va coopérer étroitement avec le bureau régional pour l'Asie-Pacifique afin que la région soit mieux représentée parmi les participants aux activités de formation.
- 82.** *La trésorière du Centre, M<sup>me</sup> Dungca*, déclare que, lorsque l'indicateur 3.2 a été défini en 2010, la base de référence s'établissait à 37 pour cent tandis que la cible pour 2015 a été fixée à 25 pour cent. Il apparaît à ce jour que le Centre a fait baisser le coût du personnel administratif et d'appui de 37 à 35 pour cent en 2012; un rapport qui devrait s'établir à 34 pour cent en 2014 d'après les estimations budgétaires. Le Centre a déjà réalisé un certain nombre d'économies en valeur nominale. Néanmoins, la ligne budgétaire des frais de personnel n'offre qu'une faible marge de manœuvre et les économies réalisées sont liées pour l'essentiel à des départs à la retraite. Pour atteindre la cible initiale, il faudrait réduire les frais de personnel de 2,1 millions d'euros d'ici à 2014; il en résulte que l'objectif de 25 pour cent associé à l'indicateur ne peut pas être atteint.
- 83.** En réponse aux questions du vice-président employeur et du représentant du gouvernement de l'Allemagne, l'intervenante déclare que l'on trouvera à l'annexe II du rapport une explication aux écarts constatés et elle ajoute que les chiffres fournis ne sont pas très détaillés. S'agissant de l'augmentation des frais généraux d'exploitation, l'intervenante explique que celle-ci est due pour l'essentiel à l'achat de consommables ainsi qu'à d'autres achats qui ont été reportés en 2012 et sont maintenant prévus pour 2014, par exemple l'acquisition de mobilier pour le pavillon Europe, dont le montant estimé à 200 000 euros environ. De fait, les coûts d'exploitation (restauration, transports, livres et publications, etc.) sont pour la plupart en baisse.
- 84.** *Le Président* propose que les propositions de programme et de budget soient adoptées, étant entendu que la direction poursuivra les consultations avec le bureau du Conseil en vue de résoudre les problèmes soulevés au sujet du nouvel indicateur 3.2 proposé.
- 85.** *Le Conseil approuve les propositions de programme et de budget pour 2014 telles que présentées, étant entendu que, en ce qui concerne l'indicateur 3.2, la direction poursuivra les consultations avec le bureau du Conseil.*



86. A l'issue des consultations avec le bureau du Conseil, il a été convenu de conserver l'indicateur 3.2 initial et d'ajouter le nouvel indicateur proposé. Il a également été convenu que la méthode et les données utilisées pour chaque indicateur seraient présentées de manière détaillée dans les prochaines propositions de programme et de budget. Le bureau a par ailleurs demandé que les observations et commentaires formulés sur d'autres points au cours de la discussion soient pris en compte lors de l'élaboration de ces propositions.

## V. Questions d'audit (Cinquième question à l'ordre du jour)

### Etats financiers et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012

87. *La trésorière* présente le document et en passe en revue les éléments essentiels<sup>5</sup>. Elle indique que les états financiers du Centre ont été de nouveau approuvés sans réserve et qu'ils sont dressés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Elle décrit les différents soldes des fonds et fournit une ventilation des contributions de l'OIT au Centre en 2012. Elle explique que l'excédent budgétaire réalisé en 2012 est dû à une série de facteurs favorables et défavorables, notamment la hausse des contributions et des recettes propres, la réintroduction de la contribution volontaire italienne et la diminution des frais de personnel. La provision pour créances douteuses et pertes de change achève d'expliquer la variation budgétaire constatée.
88. *Le vice-président employeur* déclare que son groupe n'a pas de commentaires particuliers à formuler sur les états financiers.
89. *Le vice-président travailleur* fait part de l'approbation de son groupe quant au document présenté et demande des éclaircissements sur l'interprétation des chiffres contenus dans le tableau de rapprochement entre l'état V et l'état II.
90. *La vice-présidente gouvernementale* sollicite une clarification quant aux membres du Conseil qui ont droit au remboursement des frais évoqués à la note 1.
91. *La directrice* indique que, conformément à la pratique en vigueur au Conseil d'administration du BIT, seuls les membres travailleurs et employeurs ont droit au remboursement de leurs frais et signale que la note correspondante sera modifiée dans la prochaine version des états financiers.
92. *La trésorière* explique que l'état V n'englobe que le Fonds de fonctionnement et le Fonds fiduciaire italien, et que l'état II englobe quant à lui tous les fonds gérés par le Centre.
93. *La représentante du Commissaire aux comptes, M<sup>me</sup> McMahon*, présente le rapport de ce dernier. Elle résume le contenu du rapport, qui approuve sans réserve les états financiers pour 2012. Elle indique que les états financiers présentent un tableau objectif de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Centre. De plus, les opérations effectuées par le Centre qui ont été portées à la connaissance du Commissaire aux comptes étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants. L'intervenante félicite le Centre pour la pleine application des

<sup>5</sup> Document CC 75/5/1.

normes IPSAS et remercie la directrice et son équipe de leur collaboration pendant l'exercice de vérification des comptes.

### **Plan de l'audit des états financiers pour 2013**

94. *La représentante du Commissaire aux comptes* présente ensuite le document sur le plan de l'audit pour 2013<sup>6</sup>. Ce plan fournit des informations sur le mandat et les objectifs de l'audit, les documents à produire et les responsabilités de toutes les parties. L'oratrice explique que l'audit externe est fondé sur les risques et qu'il est axé sur les domaines dans lesquels il existe un risque plus élevé d'anomalies significatives ou de non-respect des règles. Le plan de l'audit pour 2013 recense quatre risques: la conjoncture économique actuelle, qui entraîne une réduction des fonds provenant de sources traditionnelles de financement, l'adoption de trois nouvelles normes IPSAS, les procédures et mécanismes en place au Centre pour comptabiliser les recettes découlant des contrats, et les estimations comptables requises pour la préparation des états financiers. Par conséquent, l'audit examinera le caractère raisonnable des hypothèses sur lesquelles la direction du Centre se basera pour établir ces estimations, ainsi que l'exactitude des données utilisées pour formuler ces hypothèses. L'intervenante signale que la direction du Centre devra continuer à surveiller les changements induits par les nouvelles normes IPSAS et, le cas échéant, déterminer leur impact sur les états financiers et les systèmes d'information.
95. *Le Conseil approuve les états financiers et le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 et prend note du plan de l'audit pour 2013.*

### **Rapport du Chef auditeur interne pour l'année**

96. *Le représentant du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) de l'OIT, M. Watson,* présente le rapport du Chef auditeur interne<sup>7</sup>. Il explique qu'en 2012 deux audits ont été réalisés et qu'un rapport d'enquête a été présenté sur un certain nombre de dettes en suspens relatives à plusieurs activités de formation. L'enquête a révélé que plusieurs facteurs concomitants ont débouché sur l'accumulation de dettes et qu'il est fort peu probable que le Centre parvienne à les recouvrer. L'orateur résume les causes qui ont permis que cette situation se produise: complexité des dispositions contractuelles; ambiguïté quant aux rôles et responsabilités en matière de gestion des contrats et de recouvrement des sommes impayées; communication déficiente entre les programmes techniques concernés et les services financiers; suivi inefficace des dettes en suspens.
97. En ce qui concerne les audits, le premier concernait la tarification des activités de formation, et le second le partage des coûts du campus. Ils ont été menés par une société de conseil indépendante sur la base d'un contrat signé par l'IAO. En ce qui concerne le premier audit, l'intervenant indique que la politique actuelle de tarification des activités a été jugée satisfaisante mais que des possibilités ont été identifiées pour affiner le modèle de calcul et ainsi permettre d'obtenir des informations détaillées qui serviront de base pour l'évaluation des contributions aux coûts fixes au niveau de chaque activité. Le second audit, sur le partage des coûts avec les deux autres institutions des Nations Unies présentes sur le campus, a conclu qu'il conviendrait de revoir la méthode afin d'arriver à une plus grande cohérence et à plus d'équité dans la répartition des frais.

<sup>6</sup> Document CC 75/5/2.

<sup>7</sup> Document CC 75/5/3.

98. *Les vice-présidents employeur et travailleur* n'ont pas de commentaires particuliers sur le rapport du Chef auditeur interne.
99. *La vice-présidente gouvernementale* juge l'explication sur l'accumulation des dettes lapidaire et se demande pourquoi il est peu probable que le Centre les recouvre un jour.
100. *Le représentant du Bureau de l'audit interne et du contrôle* déclare que la raison principale en est la réaction fort tardive de la direction de l'époque.
101. *La directrice* indique que les dettes sont liées à trois entités, dont deux avaient contesté les montants réclamés ou s'étaient déclarées incapables d'honorer leurs engagements. Une solution a été cherchée mais elle n'a pas pu être trouvée, et les dettes correspondantes ont donc été passées par pertes et profits. L'autre dette concernait le ministère espagnol du Travail, un partenaire fidèle et de longue date du Centre. La direction est actuellement en négociation avec ce partenaire afin d'obtenir le paiement du montant initial dans sa totalité.
102. *Le Conseil prend note du document.*

### **Suivi des recommandations du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée au 31 décembre 2012**

103. *Le Conseil prend note du document*<sup>8</sup>.

## **VI. Questions de personnel** (Sixième question à l'ordre du jour)

104. *Le chef des Services des ressources humaines du Centre, M. Villemonteix*, présente le document, qui rend compte des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Il demande d'autoriser la directrice à y donner effet au Centre et de prendre note d'une dérogation au Statut du personnel approuvée par elle<sup>9</sup>.
105. *Le vice-président travailleur* souhaite que les mesures adoptées au Centre pour refléter le relèvement de l'âge du départ obligatoire à la retraite soient alignées sur celles prises par le BIT.
106. *Le vice-président employeur* fait part du soutien de son groupe au point appelant une décision contenu dans le document.
107. *La vice-présidente gouvernementale* n'a aucune observation à formuler.
108. *Le représentant du gouvernement de l'Allemagne* demande si des règles transitoires sont prévues pour l'âge du départ obligatoire à la retraite des fonctionnaires actuellement en service.
109. *Le chef des Services des ressources humaines* explique que la règle s'appliquera dès janvier 2014 aux nouveaux entrants et que, pour les fonctionnaires déjà en place, la question est encore à l'étude. La CFPI présentera des recommandations à l'Assemblée

<sup>8</sup> Document CC 75/5/4.

<sup>9</sup> Document CC 75/6.

générale des Nations Unies, et chaque organisation du système commun devra prendre position sur la recommandation de l'Assemblée générale.

110. *La directrice* rappelle que le Centre et le BIT sont deux entités distinctes, dotées de statuts du personnel distincts, et qu'une décision doit être prise maintenant. Elle assure toutefois qu'une collaboration étendue est en place avec le Bureau sur cette question.
111. *Le Conseil approuve le point appelant une décision qui figure dans le paragraphe 10 du document CC 75/6.*
112. Selon l'usage, *le Président* invite le Conseil à entendre la déclaration du président du Comité du Syndicat du personnel (voir l'annexe).

## **VII. Questions administratives** (Septième question à l'ordre du jour)

113. *Le directeur adjoint du Centre, M. Arrigotti*, présente le document <sup>10</sup>. Il insiste sur l'importance pour le Centre de posséder des infrastructures de qualité. Il revient sur la séquence des étapes, depuis l'identification de la nécessité de rénover le pavillon Europe jusqu'au démarrage des travaux, imminent, en passant par les contacts avec les fondations privées locales qui participent au financement du projet. La rénovation du pavillon Europe n'est toutefois que la plus visible de toutes les initiatives menées par le Service de l'administration intérieure du Centre, l'amélioration du campus nécessitant un investissement humain et financier permanent.
114. *Les vice-présidents employeur, travailleur et gouvernemental* n'ont rien à ajouter.
115. *Le Conseil prend note du document.*

## **VIII. Rapports du Comité de la formation syndicale et du Comité sur les activités de formation pour les employeurs** (Huitième question à l'ordre du jour)

116. *Le vice-président travailleur* présente le rapport du Comité de la formation syndicale <sup>11</sup>. Il exprime sa satisfaction et son soutien pour ce qui concerne la déclaration du président du Comité du Syndicat du personnel et demande que, la prochaine fois, cette déclaration soit prononcée plus tôt lors des délibérations du Conseil, de sorte que ce dernier puisse en tirer profit pour ses discussions.
117. Le vice-président travailleur souligne l'importance primordiale de l'enseignement et de la formation pour les organisations syndicales et se félicite des efforts accomplis pour continuer d'améliorer la qualité des activités de formation. Il exprime les remerciements du groupe des travailleurs à l'ensemble du personnel du Programme pour les travailleurs pour l'ardeur avec laquelle il a mis en œuvre les activités destinées aux travailleurs dans un contexte toujours marqué par les conséquences des problèmes de financement et de l'imprévisibilité des ressources.

<sup>10</sup> Document CC 75/7.

<sup>11</sup> Document CC 75/8/a.

**118.** *Le vice-président employeur* présente le rapport du Comité sur les activités de formation pour les employeurs<sup>12</sup>. Il félicite le Programme pour les employeurs de son action et de ses résultats et fait part de sa satisfaction pour l'élaboration de nouveaux matériels et produits de formation inédits, et notamment de nouveaux projets de développement des capacités à haut niveau. Il fait ressortir la nécessité d'un volume satisfaisant d'activités afin d'assurer la pertinence et la qualité du programme. Il remercie également le Centre pour ses efforts et ses investissements à l'égard des mandants employeurs, qui produisent un rendement direct sous de multiples formes. Il souligne une fois encore que les employeurs souhaiteraient pouvoir piloter la mise au point des activités se rapportant à la responsabilité sociale des entreprises. Le Programme pour les employeurs devrait constituer le principal point d'accès pour les entreprises et pour la collaboration avec les organisations nationales d'employeurs. Cela devrait se traduire par l'exécution d'activités de formation à l'intention des entreprises au Centre même.

**119.** *Le Conseil prend note des deux documents.*

## **IX. Date et lieu de la prochaine session** (Neuvième question à l'ordre du jour)

**120.** *Le Président* propose que la 76<sup>e</sup> session du Conseil du Centre se tienne juste avant la 322<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du BIT, qui doit avoir lieu à Genève du 30 octobre au 13 novembre 2014. La date exacte sera communiquée aux membres.

**121.** *Le Conseil approuve la proposition du Président.*

## **X. Autres questions**

### **Délégation de pouvoirs en ce qui concerne la finalisation du rapport du Conseil**

**122.** *Le Président* informe les membres du Conseil que le rapport sur la 75<sup>e</sup> session du Conseil du Centre sera examiné dans le cadre de la Section institutionnelle de la 319<sup>e</sup> session du Conseil d'administration. Pour faciliter l'élaboration du rapport et l'établissement de sa version définitive, il propose au Conseil de déléguer à son Président et à ses vice-présidents le soin d'approuver le projet de rapport.

**123.** *Le Conseil approuve la proposition du Président.*

## **XI. Clôture de la session**

**124.** *Le représentant du PNUD* souhaite faire une dernière déclaration. Il a beaucoup entendu parler de mobilisation de ressources, de bailleurs de fonds, de contributions, d'accords de partenariats. C'est là pour lui un débat dépassé. Ce qu'il faut au Centre, c'est un changement de paradigme; c'est se comporter en véritable prestataire de services de formation et de développement des capacités visant à une meilleure gouvernance des biens et services publics. Il se dit abasourdi par le montant incroyablement bas que le Centre a affecté à la promotion de ses services en 2012. Il s'étonne également qu'il n'ait pas été

<sup>12</sup> Document CC 75/8/b.

décidé d'allouer une part de l'excédent à cette fin. Le risque est grand que le Centre ne parvienne pas à atteindre le public, lequel a pourtant grand besoin des compétences que seul le Centre peut lui fournir afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain; le risque existe donc aussi que le Centre perde sa raison d'être.

- 125.** *Le vice-président travailleur* déclare qu'il n'y a pas lieu de débattre de points qui ne figurent pas à l'ordre du jour.
- 126.** *Le Président* remercie les participants de leur contribution et déclare close la 75<sup>e</sup> session du Conseil du Centre.

Turin, le 18 octobre 2013

## Annexe

### Déclaration du Syndicat du personnel au Conseil du CIF-OIT (18 octobre 2013)

Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président, distingués membres du Conseil et chers collègues,

Nous sommes heureux que l'occasion soit donnée au Comité du Syndicat du personnel d'exprimer son point de vue et de faire part de ses préoccupations au nom du personnel. Nous proposons qu'à l'avenir l'intervention du Syndicat du personnel ne soit pas reléguée à la fin de la session du Conseil, ce qui donnerait la possibilité aux membres du Conseil d'interroger le Comité du Syndicat du personnel dans les cas où ils le souhaiteraient. Nous aimerions que cette occasion ne se limite pas à un simple discours ennuyeux et nous permette de faire savoir aux membres du Conseil que nous sommes sincèrement disponibles pour évoquer avec eux tous les problèmes à tout moment. N'hésitez pas à contacter notre secrétaire si vous le souhaitez.

Tout d'abord, nous nous félicitons de la présence de M. Guy Ryder, «notre» Directeur général, qui a tenu sa promesse et a assisté à ce Conseil. Cela ne s'était pas produit depuis des années et constitue une initiative pleine de signification pour tous, ainsi qu'une preuve de l'appui dont le Centre a besoin, qu'il croit mériter et dont il est reconnaissant.

Nous savons que la construction d'«une seule OIT» n'est pas une tâche immédiate facile. Le Syndicat du personnel continuera de collaborer avec Genève et d'encourager à renforcer cette collaboration, conscient du fait que nous constituons deux réalités distinctes. Certaines démarches ont déjà été accomplies, mais nous avons tous conscience qu'il nous reste un long chemin à parcourir.

Turin a besoin de ne plus être considéré comme une institution qui «est l'OIT sans l'être vraiment», et nos fonctionnaires (qui sont les vôtres!) vous seraient reconnaissants s'ils pouvaient ressentir leur appartenance à une équipe unique au sein du Bureau et du reste de l'Organisation, tout en prenant en considération les aspects spécifiques qui ont fait du CIF-OIT un centre d'excellence exceptionnel au sein des Nations Unies.

Le Comité du Syndicat du personnel doit se faire l'écho du sentiment de malaise qu'inspire à de nombreux membres du personnel ce qui est perçu comme une approche de plus en plus formelle et administrative de la gestion du Centre et qui contraste avec la flexibilité dont il jouissait jusqu'à récemment, laquelle est grandement nécessaire pour une meilleure exécution de nos activités de formation.

Une autre préoccupation du personnel du Centre est en rapport avec les «règles et interprétations». Alors qu'un nombre croissant de règles et règlements sont mis en place et que l'administration insiste sur le respect des règles, on estime que des exceptions sont autorisées sans explications appropriées, ce qui suscite une certaine perplexité.

Nous sommes persuadés que l'administration et le personnel partagent le même objectif (le bien-être du Centre), avec des points de vue manifestement différents, et qu'une relation de respect mutuel constitue la meilleure approche pour atteindre nos buts.

Toutefois, comme l'a confirmé une enquête interne sur le stress au travail, nous ne pouvons pas ignorer le niveau croissant de stress ressenti au Centre et l'existence de sérieux problèmes de relations entre superviseurs et subordonnés. La carrière d'un fonctionnaire ne dépend pas tant de ses résultats que du bon vouloir d'un superviseur, ce qui peut occasionner une frustration inacceptable en totale contradiction avec le mandat de l'OIT.

Le personnel n'ignore pas que travailler au CIF-OIT est un privilège et en est fier, et que cela implique d'y consacrer de longues heures et beaucoup de dévouement. Il faut néanmoins reconnaître qu'il existe des problèmes, que le dévouement et le travail accompli ne sont pas toujours reconnus et qu'un climat de «résignation» plane sur Turin.

D'autres organisations du système des Nations Unies ont établi des mécanismes qui ne permettent pas seulement l'évaluation des fonctionnaires par leurs superviseurs, mais aussi l'expression par le personnel de la perception qu'il a des superviseurs, de l'administration et des buts de l'organisation. La volonté de mettre en place un système semblable démontrerait de la part de l'administration un engagement à accepter la critique constructive et à améliorer le dialogue social.

Le Comité du Syndicat du personnel est convaincu que, si l'on prend en considération la situation prometteuse du Centre présentée par l'administration, la lourde charge de travail existante et les défis que nous aurons à relever dans un proche avenir, tous les contrats actuels basés sur des projets seront renouvelés comme l'a précédemment prévu la directrice.

Nous devrions également garder à l'esprit le fait qu'un investissement continu dans les ressources de formation est nécessaire pour garantir la survie du Centre à long terme et l'accomplissement approprié de son mandat.

Comme l'a souligné le Directeur général, la question n'est plus de «faire plus avec moins», mais plutôt que l'administration obtienne des ressources complémentaires pour mieux dispenser nos services à nos mandants.

Enfin, dernier élément, mais non des moindres, en cette période de crise généralisée et d'attaques de grande ampleur contre la fonction publique internationale et les négociations collectives, il est absolument nécessaire d'admettre que le dialogue social et le modèle tripartite ont démontré qu'ils constituent la solution. Nous sommes certains que l'OIT continuera de les défendre et de les promouvoir dans toutes les instances, et nous lui en sommes reconnaissants.

Il ne serait pas équitable de conclure cette déclaration au nom du personnel sans une mention spéciale pour un membre de l'administration, M. Graziosi, ancien chef de la formation. Son dévouement, ses capacités et son professionnalisme, ainsi que les réalisations qu'il a apportées, méritent une expression spéciale de gratitude du personnel.

Par la même occasion, nous souhaitons chaleureusement la bienvenue au nouveau chef de la formation, M. Klemmer. Nous ne doutons pas que son expérience et son professionnalisme constituent des atouts précieux pour le Centre.

Nous vous remercions et serons heureux de bénéficier de votre appui.